



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-045

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2017

Sommaire

PREF-DIRCIME

32-2017-02-13-009 - 2017 0213 Décision subdélégation de signature aux agents de l'aviation civile sud pour le département du Gers (1 page)

Page 3

PREF-DIRCIME

32-2017-02-13-009

2017 0213 Décision subdélégation de signature aux agents
de l'aviation civile sud pour le département du Gers

PREFETURE DU GERS

Décision n° 28/D/DSAC/S/2017
Portant subdélégation de signature aux agents
de la direction de la sécurité de l'aviation civile
sud pour le département du Gers

Le Directeur de la sécurité de l'aviation civile sud,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 portant création de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ,

VU l'arrêté n° 203920062683 du 4 décembre 2015 nommant M. Philippe Ayoun, Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant délégation de signature au titre de ses missions départementales à M Philippe Ayoun, directeur de la sécurité de l'aviation civile sud ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée à :

- à M. Patrick DISSET, chef du département surveillance et régulation et Mme Valérie CARIOU-PILATE, chef du département gestion des ressources, pour les actes relatifs aux alinéas 1 à 7 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à M. Samy MEDANI, chef de la division opérations aériennes pour les actes relatifs à l'alinéa 1 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à M. Maxime BRUGEL, chef de la division aéroports et navigation aérienne pour les actes relatifs aux alinéas 3 à 5 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé
- à Mme Isabelle ROMBY, chef de la division régulation et développement durable pour les actes relatifs à l'alinéa 7 de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 susvisé

Article 2: Le Directeur de la sécurité de l'Aviation Civile Sud est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gers.

Fait à Blagnac, 13 février 2017

Le directeur de la sécurité de l'aviation
civile sud

Philippe Ayoun

